

טיב המערכות

Chacun son travail

La fête de Pessa'h est derrière nous. Nous entrons à présent dans la période du Omer durant laquelle nous observons quelques pratiques de deuil en souvenir de la mort tragique des 24 000 élèves de Rabbi Akiva. Cette coutume perdure depuis près de deux mille ans et se poursuivra jusqu'à la venue du Machia'h, qui viendra, avec l'aide d'Hachem, très prochainement.

Il semble que Rabbi Akiva lui-même n'ait pas tellement prolongé le deuil pour ses élèves. Non pas parce qu'ils ne lui étaient pas chers, mais parce qu'à ce moment-là il fallait mettre la peine de côté et reconstruire une nouvelle génération d'élèves. Même s'il se sentait très certainement profondément attristé par la mort de ses fidèles disciples, il prit la décision d'aller de l'avant car il savait que telle était l'attitude à adopter.

Dans notre paracha, après la mort de Nadav et Avihou, Moché Rabbénou dit à Aharon et à ses deux autres fils : « Ne laissez pas pousser vos cheveux et ne déchirez pas vos vêtements... mais vos frères, tout le peuple d'Israël, pleureront cette tragédie. » (Vayikra 10 ; 6)

À première vue, ces consignes semblent contradictoires : Moché demande en effet à son frère et à ses neveux de ne pas s'affliger mais dans le même temps, il affirme que le peuple d'Israël, dans son entièreté, portera le deuil. En tant que Cohanim, ils devaient continuer le service sacerdotal afin de ne pas troubler la joie de D.ieu, ainsi que l'explique Rachi.

Tout comme Rabbi Akiva, Aharon ne se laissa pas submerger par ses émotions. Malgré sa profonde tristesse, il retint ses larmes et fut loué pour cela par la Torah qui évoque son silence (Vayikra 10 ; 3) : « Et Aharon se tut. » Cela prouve que c'était l'attitude qu'il fallait adopter à ce moment-là, même si cela allait à l'encontre de toute logique et de tout sentiment naturel.

Il nous arrive parfois de nous retrouver face à une situation qui nous est incompréhensible. La raison et l'émotion se rebellent en nous : comment faire abstraction de la souffrance et continuer à avancer ?

La réponse à cette question tient dans la Emouna, la foi. C'est elle qui nous permet de prendre du recul par rapport à nos émotions, de mettre la raison de côté et d'aller de l'avant.

L'épreuve peut être immense mais celui qui se focalise sur l'objectif d'accomplir la volonté d'Hachem verra ses difficultés disparaître et son chemin sera fleuri de roses.

טיב המעשיות

Dans la Haftara de cette semaine, il est écrit (Samuel II 6,11) : « L'Arche d'Hachem demeura trois mois dans la maison d'Obed Édom de Gat, Hachem bénit Obed Édom et toute sa maison. » À la fin du traité Berakhot (63b), le Talmud établit un lien entre ce verset et ceux qui donnent l'hospitalité à la Torah : « Quelle fut cette bénédiction ? demande la Guemara. Rav Yehouda bar Zevida enseigne : la femme d'Obed Édom et ses huit belles-filles enfantèrent toutes six enfants à la fois ! »

Rav Avraham Mordekhaï Breitstein m'a raconté une histoire qui s'est déroulée dans le tribunal du célèbre Gaon Rav Yossef Chaoul Nathanson zatsal, Av Beth Din de la grande ville de Lviv et de sa région et auteur des responsa Choel Oumechiv. À la lumière du verset de notre Haftara, il apporta une solution brillante à une affaire juridique complexe qui avait alors bouleversé le monde de la Torah et de la justice.

Dans une petite ville pauvre, un important régiment de l'armée royale arriva un jour, accompagné de ses officiers et supérieurs. Les militaires devaient y séjourner plusieurs semaines dans le cadre d'une mission qui engageait la sécurité nationale.

Une ordonnance royale en vigueur à l'époque stipulait que lorsque l'armée stationnait dans une localité, il incombait aux habitants de subvenir à tous les besoins des soldats – nourriture, vêtements, hébergement, etc. – pendant toute la durée de leur séjour.

Pour les habitants de cette ville modeste, composés en grande majorité de Juifs pauvres, l'arrivée de ce bataillon fut une terrible épreuve. Ils furent pris de panique en voyant les soldats envahir leurs maisons et exiger qu'on leur fournisse tout le nécessaire, comme le permettait la loi.

Les Juifs ne savaient plus quoi faire. Les soldats pillaient tout ce qu'ils trouvaient. Ils ne leur restait plus qu'une seule chose à faire : prier. Une délégation honorable fut envoyée chez l'un des grands Justes de la génération pour implorer son aide.

Ils remirent au Rav une lettre dans laquelle ils expliquaient la situation dramatique à laquelle ils étaient confrontés. Ils soulignaient qu'ils étaient incapables de supporter une telle charge, qui risquait de les ruiner totalement.

Après avoir lu la lettre et réfléchi un moment, le Rav déclara qu'il était possible d'obtenir une délivrance, avec l'aide d'Hachem. Il précisa cependant qu'il devait urgemment aider une œuvre de charité. Si les habitants acceptaient de s'engager à lui verser la somme nécessaire une fois la délivrance obtenue, il leur garantissait une issue favorable.

Après une courte concertation, les membres de la délégation acceptèrent à l'unanimité : mieux valait donner quelques centaines de pièces que de perdre tous leurs biens. Ils acceptèrent donc les conditions données par le Rav qui les bénit chaleureusement et leur promit une délivrance rapide. Rassurés et pleins de foi, ils reprirent le chemin du retour.

À peine arrivés en ville, une incroyable surprise les attendait ! Une agitation inhabituelle régnait dans les rues : tous les soldats pliaient bagage, rangeaient leurs affaires, quittaient les maisons et se préparaient à partir précipitamment... En quelques heures, l'armée avait totalement disparu – comme si elle n'était jamais venue !

La promesse du Rav s'était réalisée à la lettre, et les membres de la délégation n'avaient plus aucun doute sur le pouvoir de sa bénédiction.

Fidèles à leur engagement, ils se rendirent immédiatement à la caisse communautaire pour faire part de leur promesse, rappelant que désormais, leur devoir était d'acquitter la somme promise au Rav pour la délivrance obtenue.

Mais, comme souvent en pareilles circonstances... quelques membres de l'administration, soucieux de la gestion stricte des finances, refusèrent d'autoriser un tel déboursement sans discussion. Pire encore, aidés de quelques sceptiques habituels, ils remirent en cause l'intervention du Rav.

« Comment peut-on affirmer, dirent-ils, que c'est bien la bénédiction du Rav qui a provoqué ce revirement ? » Et de chercher à démonter le miracle en allant interroger les officiers de l'armée.

Le commandant leur montra alors l'ordre écrit qu'il avait reçu directement du ministère de la guerre, à Saint-Pétersbourg. L'ordre avait été émis trois jours plus tôt, avant même que la délégation ne soit arrivée chez le Rav...

Les opposants jubilèrent : « Vous voyez ! Toute cette histoire n'a rien d'un miracle. L'ordre de partir avait été donné bien avant la bénédiction du Rav ! Il n'y est pour rien et ne mérite donc aucun paiement. »

La ville entière fut secouée. Certains défendaient avec ferveur la foi en les Justes, affirmant que tout venait de la bénédiction du Rav. D'autres, influencés par les sceptiques, s'appuyaient sur la date du document pour nier tout caractère surnaturel à l'événement.

L'affaire, devenue célèbre, dépassa les frontières de la ville. Finalement, il fut décidé d'adresser la question au grand décisionnaire de l'époque, le Rav Yossef Chaoul Nathanson zatsal.

Après avoir étudié attentivement l'affaire, il déclara que cette question, bien qu'inédite, trouvait sa réponse dans la Haftara de la semaine.

Le verset y raconte que l'Arche d'Hachem resta trois mois chez Obed Édom, qui mérita la bénédiction divine. Le Talmud enseigne que cette bénédiction se manifesta par la naissance miraculeuse, en une seule grossesse, de nombreux enfants chez sa femme et ses belles-filles.

« Comme vous le savez, objecta le Rav, une grossesse dure neuf mois ! Or, l'Arche ne resta chez lui que trois mois. Cela signifie que la bénédiction n'avait pas agi a posteriori, mais avait été préparée d'avance par Hachem, qui dans Sa prescience, avait provoqué les grossesses en anticipation de la bénédiction à venir. »

« Ainsi, conclut le Rav Nathanson, Hachem prépare les délivrances à l'avance, même si elles semblent précéder la bénédiction ou la prière d'un Juste. L'ordre de l'armée fut certes envoyé trois jours plus tôt, mais c'est uniquement par la force de la bénédiction du Rav que cette décision fut prise. Hachem, dans Son amour pour les Justes, a devancé la prière et préparé la délivrance. »

Par conséquent, la communauté devait bel et bien honorer sa promesse et verser la somme convenue en reconnaissance de la bénédiction du Rav, qui avait agi ici aussi, au-delà du temps.